

Gatineau, le lundi 16 mars 2020

Objet : COVID-19 - Recommandations aux instances gouvernementales

Aux instances gouvernementales en place,

Considérant l'évolution rapide de la situation entourant la COVID-19, la Chambre de commerce de Gatineau (CCG) appuie les mesures préventives mises en place par les gouvernements. Il est toutefois requis de mettre rapidement en place des mesures afin d'atténuer les impacts économiques pour l'ensemble des entreprises et sur l'économie globale, qui se font sentir un peu plus d'heure en heure.

Rappelons qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle demandant des mesures exceptionnelles, de façon à travailler tous ensemble pour aplatir la courbe de progression du virus et limiter les impacts sur la santé de la population et sur le développement économique.

PORTAIT DE LA SITUATION ACTUELLE DANS LES ENTREPRISES DE LA RÉGION

- On constate une anxiété générale, tant du côté des employeurs que des employés;
- Des mises à pied temporaires et possiblement à plus long terme ont déjà été effectuées;
- Les fermetures des commerces, lieux publics et PME augmentent sans cesse.

Dans un souci de représentation proactive de ses membres, la CCG a également sondé les entreprises sur les impacts de cette pandémie et leurs besoins par l'entremise d'un questionnaire en ligne. Les résultats de ce dernier ont servi à émettre les recommandations suivantes.

MESURES DE SOUTIEN À CONSIDÉRER POUR LES ENTREPRISES

- Mettre en place des actions concrètes pour ralentir ou freiner temporairement les frais fixes des entreprises, notamment les paiements des hypothèques et des prêts commerciaux. On demande aux institutions bancaires de faire preuve de flexibilités et de mettre en place des solutions qui permettront d'atténuer le fardeau financier des entreprises;
- Mettre en place des mesures fiscales pour alléger le fardeau financier des entreprises, déjà aux prises avec d'importants impacts financiers, matériels et liés à la main-d'œuvre. On demande notamment l'instauration d'un crédit d'impôt et un soutien salarial aux employés en quarantaine ou dont les heures de travail sont réduites;
- Ne pas imposer les pénalités contractuelles aux entrepreneurs dans les contrats gouvernementaux ou du secteur de la construction, dans l'éventualité de retards dus à des difficultés d'approvisionnement ou de main d'œuvre;

- Débloquer de l'aide financière pour que les PME puissent s'adapter aux mesures gouvernementales de télétravail et sanitaires, qui engendrent des dépenses nouvelles. On pense ici à l'achat de nouvelles fournitures pour faciliter le travail à distance, de stations de désinfectants, de produits et services de nettoyage, modifications des contrats téléphoniques et Internet, etc.;
- Obtenir un gel des remises des retenues à la source par les entreprises et un gel des pénalités relatives au retard sur paiement des acomptes provisionnels, dans un contexte d'imprévisibilité des revenus des entreprises;
- Reporter les déclarations de revenus prévues le 30 avril prochain au 31 mai, de façon à prioriser le traitement des déclarations impliquant un remboursement et de retarder le décaissement des particuliers payants;
- Réduire le taux d'intérêt sur les soldes impayés et aider les contribuables à faire des ententes de paiements.

Notre équipe reste proactive et met régulièrement à jour sa page [Ressources et outils pour les entreprises](#), en collaboration avec les partenaires de l'écosystème qui sont solidaires dans cette situation.

La CCG tient à souligner son intention de travailler en étroite collaboration avec les instances régionales afin de représenter les intérêts de la communauté d'affaires de la région dans les divers dossiers en lien avec le développement économique et l'entrepreneuriat.

Merci de votre ouverture et de votre collaboration.



Pierre Samson
Président du conseil d'administration